

Conseil et Distribution de Produits Phytosanitaires
et Engrais pour Espaces Verts et Forêts

Distributeur phytosanitaire agréé n° AL 100 18

4 rue Gay Lussac - B.P. 27 - Z. A. ECKBOLSHEIM - 67038 Strasbourg Cedex 2 - Tél. 03 88 76 57 77 - Fax 03 88 76 97 13 - E-mail : sonest@wanadoo.fr

ARBINOL® B

Répulsif longue durée pour la protection des végétaux.

Abroutissement - Écorçage - Rongement

► Efficacité 200 jours et +	► Sélectif des végétaux
► Pulvérisation, badigeon et trempage	► Respectueux de l'environnement
► Triple mode d'action	► Sans danger pour l'homme, le gibier



ARBINOL®B est un répulsif persistant et résistant à la pluie, grâce à une formulation innovante et à la combinaison de plusieurs modes d'action. Pour les végétaux, il offre une protection préventive de longue durée contre les dégâts d'abroutissement, d'écorçage et de rongement.

Il ne présente aucun danger pour l'homme, le gibier et les animaux, les abeilles et la faune auxiliaire.

Employé selon nos recommandations, ARBINOL®B permet à l'utilisateur de respecter les critères de certification environnementale et de gestion durable.

Pour prévenir et stopper les dégâts

Mode d'action

Connu du grand public sous le nom de Bitrex®, la substance active $C_{21}H_{29}N_2O.C_7H_5O_2$ ou benzoate de denatonium* est largement utilisée pour prévenir les risques d'ingestion accidentels. Elle agit quasiment à l'état de trace. Une cuillère à café dans une piscine olympique est détectable par l'homme. Inodore et non toxique, elle est à ce jour la plus amère et la plus persistante des substances connues.

ARBINOL®B est une préparation liquide prête à l'emploi, qui forme sur la plante une pellicule protectrice répulsive blanche. Après séchage sur la plante, elle adhère aux végétaux et résiste plusieurs mois aux intempéries. 7 mois après l'application, son efficacité est encore de 80%.

Son action est constante, indépendante de la température et des conditions climatiques.

ARBINOL®B a la propriété de rendre la végétation traitée non comestible et inconsommable. Sa couleur blanche permet au gibier d'identifier les végétaux protégés. Il est doté :

- o d'un goût extrêmement amer, insupportable et persistant,
- o d'une légère odeur caractéristique pour le gibier,
- o de composants résistants aux facteurs climatiques.

Par apprentissage des trois modes d'action -1 pellicule protectrice blanche -2 odeur caractéristique -3 hyper amertume des végétaux, le gibier ► identifie les végétaux protégés, ►► est contraint à ne pas les consommer, ►►► est conduit à ne pas récidiver.

Persistance d'action : 200 jours et +
(80% d'efficacité après 7 mois)

Epoque d'utilisation

ARBINOL®B peut être appliqué toute l'année, aussi bien en hiver qu'en été. Son efficacité est indépendante de la température. Toutefois, les meilleurs résultats sont obtenus en intervenant au moment des plus fortes attaques du gibier.

Lors de la mise en oeuvre, ne pas traiter par temps pluvieux ou sur des végétaux humides afin d'assurer un séchage rapide du produit et une bonne fixation sur les végétaux. La protection sera ainsi de plus longue durée et cela, quelles que soit les conditions atmosphériques dans les mois qui suivent l'application.

S'utilise toute l'année

ARBINOL® B

Répulsif longue durée pour la protection des végétaux.

Sélectivité

ARBINOL®B est sélectif des arbres, des arbustes, des tiges et des plants, feuillus et résineux. Il s'utilise toute l'année quelques soit le stade de développement de la végétation à protéger. Il ne provoque pas de retard de débourrement des végétaux.

Feuillus			**Résineux**	
Abricotier	Acacia	Marronnier	Abies grandis	Pin pignon
Amandier	Alisier	Merisier	Cèdre	Pin sylvestre
Cerisier	Aulne	Mûrier	Chamaecyparis	Pin Weymouth
Nectarinier	Charme	Orme	Cyprès	Sapin de Nordmann
Noisetier	Châtaignier	Peuplier	Douglas	Sapin de Vancouver
Noyer	Chêne	Platane	Epicéa commun	Sapin pectiné
Olivier	Cormier	Saule	Epicéa de Sitka	Séquoia
Pêcher	Cornouiller	Sorbier	Mélèze	Thuya
Poirier	Eglantier	Tilleul	Pin noir d'Autriche	
Pommier	Erable	Tremble	Pin laricio de Corse	
Prunier	Frêne	Tulipier	Pin laricio de Calabre	
Prunellier	Hêtre		Pin maritime	
	Liquidambar			

► **Remarque**
En raison du mode d'action et de la persistance d'action, ne pas traiter la partie des végétaux produisant des denrées destinées à l'alimentation (humaine et animal).

ARBINOL B ne provoque pas de retard de débourrement

Dose et mode d'emploi

ARBINOL®B s'utilise aussi bien par pulvérisation, badigeonnage et trempage des végétaux. Lors de la mise en oeuvre, le port d'une protection respiratoire n'est pas nécessaire. Selon le mode d'application et la durée de protection recherchée, traiter le tronc, la tige, la pousse terminale ou l'ensemble de la partie aérienne des végétaux :

- o sans dilution pour une protection la plus longue,
- o diluer dans 50% d'eau maximum lorsqu'une protection moins longue est requise.

Trempage
Convient pour les végétaux à planter. Traiter la partie aérienne des végétaux, de la pousse terminale au collet. Ne pas tremper les racines. Le trempage est une opération pratique et rapide.
Plants / pépinières : Compter 5 à 12 l/1000 plants suivant la taille (sans dilution).

- o Verser la quantité de produit nécessaire dans une bassine,
- o Tremper les plants, puis les agiter pour les ressuyer,
- o Laisser sécher la pellicule protectrice avant de planter.



Pousse après pulvérisation

Badigeonnage
Convient pour les végétaux à planter et en place. Appliquer manuellement une couche épaisse et continue à l'aide d'une brosse, d'un pinceau ou à la main gantée. Ne pas badigeonner les racines.
Troncs / tiges : Compter 1 l/80 à 150 arbres et arbustes de petit diamètre (sans dilution).
Plants / pépinières : Compter 5 à 8 l/1000 plants sur la pousse, 9 à 12 l/1000 plants de la pousse au collet.

- o Verser la quantité de produit nécessaire dans un seau,
- o Badigeonner de façon régulière et visible pour le gibier,
- o Laisser sécher la pellicule protectrice avant de planter,
- o Nettoyer le matériel à l'eau claire avant séchage du produit.

Pulvérisation
Convient pour les végétaux en place et en jauge. Utiliser un pulvérisateur à pompe ou à pression. Afin d'obtenir la persistance d'action la plus longue, la pellicule protectrice doit être continue et d'une épaisseur d'environ 1 mm.
Troncs / tiges : Compter 1 l/150 à 300 arbres et arbustes de petit diamètre (sans dilution).
Plants / pépinières : Compter 2 à 3 l/1000 plants sur la pousse, 3 à 6 l/1000 plants de la pousse au collet.

- o Agiter le bidon avant de verser dans le pulvérisateur,
- o Pulvériser de façon uniforme et visible pour le gibier,
- o Nettoyer le matériel à l'eau claire avant séchage du produit.



Le pulvérisateur Practicus s'adapte directement sur le bidon d'origine

Le port d'une protection respiratoire n'est pas nécessaire

ARBINOL® B

Répulsif longue durée pour la protection des végétaux.

Important

ARBINOL®B doit être appliqué ► en quantité suffisante ►► de façon continue et visible ►►► aux emplacements les plus sensibles des végétaux ►►►► à une fréquence adaptée à la pression exercée par le gibier. En cas de pullulation excessive, les résultats peuvent être occasionnellement moins favorables.

Efficace par temps froid et chaud

Recommandations

Au cours du stockage :

- Toujours conserver les produits dans leur emballage d'origine.
- Les stocker dans un local réservé à cet usage, frais, sec, bien ventilé et fermant à clef.
- Les stocker à l'abri du gel et de la chaleur.
- Se référer à la Fiche de Données de Sécurité (FDS) disponible sur simple demande.

Au cours de l'emploi :

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou le malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Bien vider et rincer 3 fois à l'eau les emballages au moment du remplissage de la cuve et vider cette eau dans le pulvérisateur.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser trop près des cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.

Nettoyage du matériel :

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Epandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie après avoir dilué 5 fois à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou une surface imperméable). Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitement, il est impératif de bien le nettoyer afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des dégâts lors de la prochaine utilisation.

Gestion des emballages :

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur (ou dans la cuve de rinçage pour l'injection directe). Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique (Exemple : ADIVALOR).

ARBINOL®B
AMM : N°9900023
Usage autorisé : Répulsif / Protection des végétaux contre le gibier
Dose autorisée : Selon la mise en oeuvre
Composition : 0.11 g/l benzoate de denatonium
Formulation : Applicable sans dilution (AL)
Classement santé et environnement : Non classé
ZNT (zone non traitée) : 5 mètres (selon arrêté)
Stockage et transport : Hors gel et se référer à la Fiche de Données de Sécurité
® Marque enregistrée Stähler - * Substance active MacFarlan-Smith
Conditionnement : Bidon 5 litres (par 4) – Bidon 1 litre (par 10)

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez, sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole et tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces, la pression parasitaire... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

Actualisé : Décembre 2009
Annule et remplace les éditions précédentes